



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**24V0079PA - Travaux de construction de
l'équipement mutualisé Rigal - LS/CV**

Date et heure limites de réception des offres :
Mardi 07 mai 2024 à 12:00

Direction de la Construction des Bâtiments Publics
17 Place de la Daurade
31 000 TOULOUSE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	24V0079PA - Travaux de construction de l'équipement mutualisé Rigal - LS/CV
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Lots 13, 15, 17 : 15 mois.
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres.....	6
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes	6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles	6
2.5 - Développement durable	6
3 - Les intervenants	9
3.1 - Conduite d'opération.....	9
3.2 - Maîtrise d'oeuvre.....	9
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	10
3.4 - Contrôle technique.....	10
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	10
4 - Conditions relatives au contrat	11
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	11
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	11
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	11
5 - Contenu du dossier de consultation	11
6 - Présentation des candidatures et des offres	12
6.1 - Documents à produire.....	12
6.2 - Visites sur site	14
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	14
7.1 - Transmission électronique	14
7.2 - Transmission sous support papier	16
8 - Examen des candidatures et des offres	16
8.1 - Sélection des candidatures	16
8.2 - Attribution des marchés.....	16
8.3 - Suite à donner à la consultation	18
9 - Renseignements complémentaires.....	18
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	18
9.2 - Procédures de recours	19

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

24V0079PA - Travaux de construction de l'équipement mutualisé Rigal - LS/CV

La Mairie de Toulouse souhaite procéder à la construction d'un nouvel équipement public dans le secteur la Vache-les 3 Cocus, destiné à plusieurs usages associés aux actions socio-culturelles, à l'enfance et loisirs, et enfin aux sports.

Le projet est composé de trois parties :

- D'un bâtiment nommé « équipement mutualisé » rassemblant des salles d'activités sportives, des salles d'activités multi-activités, des bureaux, une salle de restauration, des cuisines, des locaux techniques, des espaces extérieurs (1 660 m²SU) ; il sera implanté au sud du terrain de sports
- Des tribunes rassemblant également des vestiaires, locaux techniques, club house...(281 m² SU)
- Un club pétanque réhabilité dans un bâtiment existant au nord (85 m²).

Cette opération s'inscrit dans le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Toulouse Métropole avec le déploiement de panneaux photovoltaïques en toiture.

Lieu(x) d'exécution :

Rue Van Dyck
31200 Toulouse

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

L'opération est décomposée en 17 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Gros œuvre
02	Charpente - Façade bois
03	Couverture - Etanchéité
04	Menuiseries extérieures
05	Cloisons - Doublages- Faux Plafond
06	Menuiseries Intérieures
07	Serrurerie
08	Peintures
09	Sols Souples
10	Carrelage - Faiences
11	Electricité

12	Photovoltaïque
13	Chauffage - Plomberie - CVC
14	Ascenseur
15	Équipement cuisine - Cloisons isothermes
16	VRD
17	Espaces verts

Cette consultation en procédure adaptée concerne uniquement les 3 lots suivants :

Lot(s)	Désignation
13	Chauffage - Plomberie - CVC
15	Équipement cuisine - Cloisons isothermes
17	Espaces verts

Les autres lots font l'objet d'une autre consultation lancée à appel d'offre ouvert passes selon une procédure distincte de la présente consultation, conformément aux dispositions des articles L. 2142-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
13	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
15	45421151-7	Installation de cuisines équipées
17	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Si le groupement est conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5.1 - Clause sociale de promotion de l'emploi

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution dont le détail sera indiqué dans le CCAP.

Le maître d'ouvrage s'est engagé dans une politique volontariste d'insertion des personnes par le travail. En application de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique, le cahier des charges comportera des clauses visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

Pour cela, il a été décidé de faire appel aux partenaires privilégiés que sont les entreprises par le biais de la commande publique, afin de favoriser l'accès à l'emploi de ces personnes.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles. Le respect de cette clause de promotion de l'emploi est obligatoire.

L'objectif est de procéder à de nouveaux recrutements de personnel en insertion professionnelle à l'occasion des marchés publics.

Les profils retenus devront être validés obligatoirement avant leur prise de poste.
Des candidats pourront être proposés par les Facilitateurs.

Désignation	Nombre d'heures d'insertion minimales
Lot 13 - Chaufferie Plomberie CVC	400 heures
Lot 15 - Equipement de cuisine	180 heures

Modalités de mise en œuvre

L'entreprise pourra s'appuyer sur les modalités suivantes :

- L'embauche directe de personnes éligibles, en contrat à durée indéterminée (CDI), en contrat à durée déterminée (CDD) par l'entreprise titulaire, ou en contrats en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage).
- La mise à disposition de salariés éligibles via le recours à une association intermédiaire (AI), ou à une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), ou à une entreprise de travail temporaire adapté (ETTA), ou à un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), ou à une entreprise de travail temporaire (ETT) ;
- Le recours à la sous-traitance ou au groupement d'opérateurs économiques avec une entreprise d'insertion (EI), un atelier chantier d'insertion (ACI), une régie de quartier (RQ), une entreprise adaptée (EA), un établissement et service d'aide par le travail (ESAT), une entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI), ou un travailleur indépendant handicapé (TIH).

Pénalités

Les engagements pris par les soumissionnaires, précisés dans l'annexe à l'acte d'engagement, deviennent une condition d'exécution du marché pour le titulaire.

En cas de manquement, les pénalités sont les suivantes :

Manquement constaté	Pénalités forfaitaire applicables
Non-respect du nombre d'heures d'insertion	50 euros par nombre d'heures d'insertion non réalisées
Non-transmission, ou transmission partielle, ou retard de transmission des documents et attestations propres à permettre le contrôle de l'exécution de l'action d'insertion professionnelle	100 euros par jours de retard et par document

Assistance technique du Maître d'Ouvrage

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette condition d'exécution, le maître d'ouvrage met à disposition une ingénierie d'insertion ayant pour objet :

- D'informer les entreprises soumissionnaires pendant la préparation de leur offre sur la base des documents remis lors de l'appel d'offres,
- D'accompagner les entreprises titulaires pour la mise en œuvre de cette condition d'exécution en fonction des spécificités du chantier et en relation avec le maître d'œuvre pour les travaux,
- De proposer des publics prioritaires.

La cellule clause d'insertion dans les marchés publics peut être jointe aux coordonnées suivantes :

Cellule clause sociale d'insertion de TME (Toulouse Métropole Emploi)

Edouard GUERREIRO

06 18 86 55 59

e.guerreiro@emploi-tme.org

NB : il est précisé que l'entreprise conserve l'entière responsabilité des personnes recrutées, de la signature des contrats de travail et de la définition du programme d'insertion.

2.5.2 - Clause environnementale

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le C.C.A.P. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. La ville de Toulouse s'est engagée dans une démarche environnementale. La cible « Chantiers Propres » doit être traitée à un niveau très performant. Cette opération intègre une démarche de gestion des nuisances et des déchets de chantier formalisée par un Schéma d'Organisation et de Gestion des Nuisances Et des Déchets de chantier. (SOGENED). Le dispositif de gestion des nuisances et des déchets, conforme au SOGENED, est définitivement validé par le Maître d'oeuvre à l'issue de la phase de préparation du chantier ; il fait ensuite l'objet d'un suivi et d'un contrôle. Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations. Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L.2113-12, L.2113-13 et L.2113-15 du code de la commande publique.

De plus, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont adopté leur plan d'achats socialement et écologiquement responsables, le SPASER (Schéma des achats socialement et écologiquement responsables).

Le SPASER est posé par un cadre réglementaire qui conforte la commande publique comme acteur du développement durable. En effet, selon l'article L2111-3 du code de la commande publique, les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables lorsque le montant total annuel de leurs achats est supérieur à 100 millions d'euros hors taxe par an.

Ce schéma, fixe les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social et visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire Il vient compléter la Charte des marchés publics « Small business act » adoptée en 2014, et concrétise la relation positive que la Métropole et la Mairie ont noué avec les entreprises du territoire.

Les 7 piliers du SPASER de la Métropole et de la Mairie de Toulouse sont : 1 Continuer de développer l'inclusion par nos achats

2 Développer une économie circulaire ambitieuse

3 Concourir au développement du secteur de l'ESS et de la plus-value sociétale

4 Prendre notre part dans la diminution de l'empreinte carbone et énergétique

5 Prendre en compte la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail

6 Construire une alimentation durable et locale

7 Consolider une relation responsable avec les fournisseurs.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même. Il est représenté par Chloé BOULET.

Mairie de Toulouse
17, place de la Daurade - 31 000 TOULOUSE
Tél : 05 34 24 58 12
Email : chloe.boulet@toulouse-metropole.fr

3.2 - Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

Architecte :
SEQUENCES
51 bis, rue des Amidonniers - CS 68013
31 080 Toulouse Cedex 6
Tél : 05.34.51.13.90
Email : contact@sequences.fr

BET Structure :
TERRELL
35/37, rue Lancefoc - 31 000 Toulouse
Tél : 05.61.22.05.00
Email : toulouse@terrellgroup.net

BET CVC CFO CFA SSI :
SACET
9, rue Jean Monnet - PA du Cassé II - 31240 Saint Jean
Tél : 05.61.54.50.31
Email : contact.sacet@manergy.fr

Economiste :
BATECO
2, rue de l'Ourmède - 31620 Castelnau-d'Estrétefonds
Tél : 05.61.47.64.64
Email : bateco@bateco.fr

BET VRD :
OTCE INFRA
4 bis chemin Bénech - 31470 Fonsorbes
Tél : 05.62.14.01.15
Email : otceinfra@otce.fr

BET HQE :
SOLER IDE
4 rue Jules Védrières BP94204
31 031 Toulouse Cedex 4
Tél : 05.62.16.72.72
Email : agence-toulouse@vertical-sea.com

BET Cuisines :
GAMMA CONCEPTION
11 rue de Bourgogne - 31700 Blagnac
Tél : 05.61.91.74.34

Email : contact@gamma-conception.eu

BET Acoustique :

EMACOUSTIC

6, rue des Tonneliers - 31700 Blagnac

Tél : 09.82.34.62.50

Email : contact@emacoustic.fr

Paysagiste :

TOPONYMY

16 chemin du Niboul - 31200 Toulouse

Tél : 06.84.79.12.74

Email : elobieB@toponymy.fr

BIM Manager :

KEYROS GROUPE

37 boulevard Matabiau 31000 Toulouse

Tél : 05.61.14.04.93

Email : contact@keuros-groupe.fr

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'oeuvre.

BATECO

2, rue de L'ourmede

31 620 Castelneau d'Estretfond

Tél : 05.61.47.64.64

Email : bmillet@bateco.fr

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BTP CONSULTANTS AGENCE DE TOULOUSE SAS

2E ETAGE

83 CHEMIN DE LA RIBAUTE

31400 TOULOUSE

Tél. : 05 34 43 46 40

Courriel : guillaume.gubert@btp-consultants.fr

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

SOCOTEC CONSTRUCTION AGENCE MIDI PYRENEES TOULOUSE SAS

ZI DE MONTAUDRAN

3 RUE JEAN RODIER

BP 34012

31400 TOULOUSE

Tél. : 05 62 16 73 10

Courriel : construction.toulouse@socotec.com

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres Ville de Toulouse

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Sans objet.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- CCTP Lot 00 - Prescriptions communes
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes pour chaque lots
- Les décompositions du prix global forfaitaire (DPGF) pour chaque lots
- Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux
- Comprenant : Les Plans (Plans architectes, plans structure, plans électricité, plans photovoltaïque, plans CVC plomberie sanitaires, Plans cuisine, Plans VRD, Plans Espaces verts), les maquettes IFC + Fichiers DWG
- Notice architecturale, plan principe d'intervention du chantier, notice d'organisation du chantier, notice acoustique, notice environnementale, rapport STD, rapport ACV, Calcul règlement thermique, Notice sécurité et accessibilité, note d'hypothèses structurelles, cahier des charges SSI, notice des eaux pluviales, Étude géotechnique G2 AVP et PRO, Relevé géomètre - Club de pétanque existant, Diag structurel - Club house pétanque existant, Carnet de phasage projet urbain, Plan de bilan des arbres existants.
- La convention BIM
- Les clauses du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (CCAG Travaux) précisant le rôle du maître d'oeuvre dans le cadre de l'exécution des marchés de travaux
- Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT)
- Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS)
- Le cahier de prescriptions accessibilité et qualité d'usage des ERP
- Charte Cablages CFA
- Schéma d'Organisation et de Gestion des Nuisances et des Déchets de chantier (SOGENED)
- Charte de l'Arbre en Ville de Toulouse
- Le flyer "La dématérialisation à portée de clics"
- Flyer relatif au SPASER
- Le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance)

Il est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Pour le lot 13 : QUALIBAT 5112 : Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs 1000 m ² QUALIBAT 5232 : Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² QUALIBAT 5312 : Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ²	Non
Pour le lot 15 : QUALICUISINE : équipements de cuisine et équipements frigorifiques QUALIBAT7312 7313 : isolation et cloisonnement isotherme	Non
Pour le lot 17 : Références de chantier équivalents	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

NOTA : si un groupement d'entreprises candidate à la procédure via le DUME, chaque co-traitant devra remplir un DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

Le mémoire technique remis par les candidats devra faire ressortir les éléments détaillés point par points demandés :

- Une note organisationnelle comprenant :

- Le profil de l'interlocuteur privilégié et du chef de chantier (CV),
- L'équipe (nombre et qualification) prévue pour l'opération,
- Un organigramme fonctionnel de l'équipe affectée au chantier (étude, exécution, pilotage et GPA),
- La description des moyens techniques et matériels mobilisés pour cette opération,
- Le détail de la démarche BIM (uniquement pour les entreprises concernées).

- Une note méthodologie comprenant :

- Un planning d'intervention propre à l'entreprise s'inscrivant dans les délais prescrits et prenant en compte les contraintes de site (travaux sur les aménagements publics aux abords immédiats, occupation du terrain de sport...),
- Le descriptif de la méthodologie d'exécution des prestations propres à l'opération,
- La notice méthodologie des auto-contrôles,
- Une notice explicative de la démarche environnementale mise en oeuvre pour l'opération (Gestion des déchets, réduction des nuisances, management du chantier...)

- Une note sur la qualité des caractéristiques et performances techniques des produits et matériaux neufs mis en œuvre spécifiquement pour ce chantier. La qualité sera appréciée sur la base des prescriptions proposées ainsi que sur les fiches produits fournies

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

NOTA :

En répondant à la présente consultation, les candidats s'engagent à avoir pris parfaitement connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) et du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ou C.C.P. dont les exemplaires conservés dans les Archives de l'Administration font seul foi ; Ces documents étant partie intégrante du contrat qui sera passé, ils ne seront donc pas à remettre dans l'offre.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

La visite sur site n'est pas obligatoire, mais vivement recommandée.

Vous pouvez contacter Nathanaël Robert par téléphone pour organiser la visite si vous le souhaitez.

Tél : 06 18 01 59 63

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://toulouse-metropole.marches-publics.info> (référence acheteur : 24V0079PA)

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles,

Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Toulouse Métropole
Direction Commande Publique 7E BAT B
6 RUE RENE LEDUC
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : L'acheteur impose la transmission des fichiers au format PDF. En outre les pièces financières (BPU, DQE, DPGF,...) devront également être transmises dans les formats de type XLS, XLSX, ODS, ODT, DOC et DOCX. L'acheteur se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat s'il était dans l'impossibilité de lire les documents reçus dans des formats différents. Les pièces de la candidature et de l'offre doivent être individualisées sans regroupement dans un fichier PDF unique.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La collectivité ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le portail de la collectivité.

Les candidats sont invités, pour télécharger les DCE, à s'identifier sur la plateforme.

En cas de téléchargement anonyme, ou d'informations erronées dans le formulaire d'authentification, ils ne seront pas informés des éventuelles modifications de la consultation (modifications de dates, rectificatifs ou compléments de dossiers...).

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation et pourra également être requise pour les actes d'exécution du marché.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n° 13, 15

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	60.0
2.1-Pertinence et cohérence des moyens humains et matériels prévus spécifiquement pour l'organisation et l'exécution du marché (sur la base de la note organisationnelle)	20.0
2.2-Qualité de la méthodologie d'intervention propre à l'opération (sur la base de la note méthodologique)	15.0
2.3-Qualité des caractéristiques et performance techniques des produits et matériaux neufs mis en œuvre spécifiquement pour ce chantier (sur la base de la note et des fiches produits)	25.0

Pour le lot n° 17

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	60.0
2.1-Pertinence et cohérence des moyens humains et matériels prévus spécifiquement pour l'organisation et l'exécution du marché (sur la base de la note organisationnelle)	15.0
2.2-Qualité de la méthodologie d'intervention propre à l'opération (sur la base de la note méthodologique)	20.0
2.3-Qualité des caractéristiques et performance techniques des produits et matériaux neufs mis en œuvre spécifiquement pour ce chantier (sur la base de la note et des fiches produits)	25.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = Base de notation - ((Montant de l'offre à noter - Montant de l'offre moins-disante) / Montant de l'offre moins-disante) * Base de notation)

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Note minimale attribuée égale à 0.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Par ailleurs, dans le cas où des erreurs manifestes (erreurs de lignes, virgules, décalage dans le document...) seraient constatées dans l'offre du candidat, le candidat pourra être interrogé afin d'apporter des éclaircissements sur son offre financière : en fonction du caractère substantiel ou non de cette erreur, son offre sera rectifiée ou éliminée comme étant non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 5 candidats ayant remis les meilleures offres à l'issue de la première analyse. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

A la fin des négociations, l'acheteur informera les candidats de la clôture des négociations et ils seront invités à déposer formellement leur offre finale sur la plateforme de dématérialisation avant la date et heure indiquées.

Pour ce faire, les candidats entreront dans le guichet restreint via le mail (à conserver) qui leur sera envoyé par la plateforme AWS et les invitant à déposer l'offre finale. Pour entrer dans le guichet, il faudra cliquer dans ce mail sur 'Déposer votre réponse' et saisir la clé de contrôle indiquée.

IMPORTANT : l'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre finale non déposée sur ce guichet ou déposée après l'heure et la date limite, ne pourra être prise en compte, et ce, même si des échanges de négociation préalables ont eu lieu par mail. Le cas échéant, l'acheteur ne pourra prendre en compte, pour l'analyse des offres, que l'offre initiale du candidat.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://toulouse-metropole.marches-publics.info> (référence acheteur : 24V0079PA)

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Renseignements dématérialisation :

Toulouse Métropole

Direction de la Commande Publique

6 rue René Leduc - BP 35821

31505 TOULOUSE cedex 5

Contact pour obtenir des informations sur la dématérialisation :

Hana ZAREVUCKA

Tél. : 05.62.27.65.53

Mail : hana.zarevucka@toulouse-metropole.fr

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7
Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Le présent contrat est conclu et sera exécuté de bonne foi par les parties qui s'engagent à examiner ensemble, dans le plus grand esprit de concertation, tout différend qui pourra survenir quant à son existence, son interprétation ou son exécution.

En cas d'échec de leur négociation directe et avant toute saisine des juridictions compétentes, les parties s'engagent à mettre en place un processus de médiation.

a médiation interne pourra être contactée via l'adresse mail suivant : mediateurentreprises@toulouse-metropole.fr

La durée de la médiation ne pourra excéder 3 mois, sauf accord contraire des parties.

En application de cette clause de médiation, tous les échanges effectués entre les parties seront, sauf accord des parties, confidentiels pendant une durée limitée.